



République Française
Département d'Ille et Vilaine
Commune de VIEUX-VIEL

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213503543-20260929-2026_44-DE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

L'an 2026, le 17 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VIEL s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUFEU Gérard, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/09/2026.

Présents :

M. DUFEU Gérard, Maire
Mme BARBIER Brigitte, M. PITOIS René, Mme MAZURIER Pauline,
M. STRACQUADANIO Jean-Luc, M. MAUGUIN Pierre, Mme TIDBURY Jane, M.
BOUESNARD Corentin et M. PITOIS Jérôme.

Excusées : Mme NOBLET Océane, Mme LEFRANÇOIS Magalie

A été nommée secrétaire : Mr MAUGUIN Pierre

Vote
Unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Commune de
VIEUX-VIEL
Le 17 septembre 2026

2026- 44 Remboursement de frais élu

Madame Barbier, 1^{ère} adjointe a acheté du tissu pour un montant de 129.90 € à Mondial Tissus, pour la confection d'une nappe destinée à recouvrir la table du conseil municipal. Il convient d'établir le remboursement.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE à l'unanimité, de rembourser Madame Barbier la somme de 129.90€

CHARGE Mr le maire de faire établir le mandat correspondant.

Les crédits seront inscrits au budget principal à l'article 60632 petit matériel.

Pour copie conforme :

En mairie, le 17 Juillet 2026

Le Maire

Gérard DUFEU

